Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213500960-20260601-DEL26042-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Canton de Châteaugiron

DOMAGNÉ
CHAUMERÉ
MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28/05/2026

Date d'affichage : 28/05/2026

Nombre de membres :
- en exercice : 19
- quorum : 10
- présents : 17
- représentés : 2
- votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 1er juin à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MAILLARD, Maire.

Etaient présents (17) : Jean-Marc MAILLARD, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Danielle MENARD, Roland GAUTIER, Jean-Yves ESNAULT, Eric PIROT, Gilles THOMAS, Annie MARQUET, Joël AKA, Eric BRUNCHER, Delphine DESILLE, Catherine LEGRAND, Aurélie BERTIER, Céline ECHAROUX, Céline DESRUES, Henry SOUVESTRE

Étaient excusées (2) :
Mme Marion LOISEAU a donné procuration à Danielle MENARD.
Mme Magali BUDOR a donné procuration à Jean-Marc MAILLARD.

M. Gilles THOMAS a été élu secrétaire de séance.

DEL 26042 – Désignation des délégués à la Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un dispositif de pilotage stratégique qui organise le partenariat entre la collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
Elle permet de coordonner les politiques en faveur des familles (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, etc.).

La CTG vise à adapter l'offre de services aux besoins du territoire en s'appuyant sur un diagnostic partagé et un plan d'action pluriannuel. Sa mise en œuvre mobilise les élus, les services municipaux et les partenaires locaux, avec un pilotage assuré par Châteaubourg et les communes du bassin de vie (Châteaubourg, Cornillé, Domagné, Louvigné-de-Bais, Pocé-les-Bois, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Didier et Saint-Jean-sur-Vilaine).

Son financement repose sur les engagements conjoints de la CAF et de la commune, via des aides contractualisées et des financements de droit commun. Les moyens humains s'appuient principalement sur les équipes existantes.

Dans le cadre des 5 Conventions Territoriales Globales engagées de 2023 à 2027 entre les 46 communes de Vitré Communauté et la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, un COPIL Vitré Communauté, se tiendra le 1er juin 2026 à Saint-M'Hervé.

Pour rappel, et comme le précise la Convention cadre, le maire est membre titulaire du COPIL Vitré Communauté. Il est possible cependant de désigner, sur décision du conseil municipal, un élu référent CTG par délégation.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **ACTE**, que Monsieur le maire sera membre titulaire du COPIL de Vitré Communauté relatif à la Convention Territoriale Globale ;
- **NOMME** Madame Marion LOISEAU, élue référente titulaire CTG et Madame Danielle MENARD élue référente suppléante pour les délégations petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité **;**

Pour extrait conforme, le registre dûment signé.
Le Maire,
Jean Marc MAILLARD,

Le secrétaire de séance,
Gilles THOMAS,